

Marchés Publics de Fournitures

**Commune de Loos-en-Gohelle
Service Restauration Scolaire
Place de la République
62750 LOOS-EN-GOHELLE**

**Marché de confection, fourniture et
livraison de repas en liaison froide
pour les écoles maternelles
et l'école élémentaire Arthur Lamendin
de la commune de LOOS-EN-GOHELLE**

Règlement de consultation

(R.C)

Date limite de réception des offres :

Vendredi 5 juin 2026 à 12h00 (midi)

Règlement de consultation (R.C)

SOMMAIRE

ARTICLE 01 – Collectivité qui passe le marché	3
ARTICLE 02 – Objet du marché	3
ARTICLE 03 – Durée du marché	3
ARTICLE 04 – Procédure de passation	3
ARTICLE 05 – Lieu de livraison	3
ARTICLE 06 – Délai d'exécution	3
ARTICLE 07 – Conditions relatives au marché	3
ARTICLE 08 – Documents à fournir	3
ARTICLE 09 – Conditions de délais	5
ARTICLE 10 – Déroulement de la consultation	5
ARTICLE 11 – Critères d'appréciation pour attribution des marchés	5
ARTICLE 12 – Composition des offres	6
ARTICLE 13 – Contrôle de légalité	6
ARTICLE 14 – Renseignements complémentaires	6

ARTICLE 01 - COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :

Commune de Loos-en-Gohelle
Service Restauration Scolaire
Place de la République
62750 LOOS-EN-GOHELLE
Téléphone : 03.21.69.88.77

ARTICLE 02 - OBJET DU MARCHÉ :

Confection, fourniture et livraison en liaison froide des repas servis aux élèves des écoles maternelles : Victor Hugo, Emilienne Moreau, Samuel Merlin et l'école élémentaire Arthur Lamendin de la commune de Loos-en-Gohelle ainsi que le personnel adulte encadrant ce service.

ARTICLE 03 - DUREE DU MARCHÉ :

1 an à compter du premier jour de la rentrée scolaire 2026 avec possibilité de renouvellement 2 fois pour la même durée (soit 3 ans maximum).

ARTICLE 04 - PROCEDURE DE PASSATION :

Procédure adaptée applicable conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-4 du Code de la Commande Publique.

ARTICLE 05 - LIEUX DE LIVRAISON :

Salle Duvauchelle (École maternelle E. Moreau) Rue Decrombecque 62750 Loos-en-Gohelle	École maternelle Victor Hugo Rue Victor Hugo 62750 Loos-en-Gohelle	E.V.S (Écoles maternelle S. Merlin et élémentaire A. Lamendin) Rue Héros de la Résistance 62750 Loos-en-Gohelle
-------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

ARTICLE 06 - DELAI D'EXECUTION :

Selon les délais de livraison figurant dans l'offre et retenus par l'acheteur public : tout délai de livraison commencera à courir dès notification d'attribution du marché au fournisseur retenu.

ARTICLE 07 - CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ :

1 – modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

Financement : par le budget du service restauration scolaire de la commune de Loos-en-Gohelle

Délai global de paiement : 30 jours à compter de la réception des factures

Le marché est traité à prix ferme et non actualisable.

2 – forme juridique que devra revêtir le groupements d'entrepreneurs, de fournisseurs, ou de prestataires de services : **solidaire**

3 – langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autres que la langue française :
aucune

ARTICLE 08 - DOCUMENTS A FOURNIR :

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Dans une enveloppe unique :

- DC1 - Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants
- DC2 - Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement
- ATTRI1 - Acte d'engagement avec un RIB
- DC4 - Déclaration de sous-traitance (complétée par ATTRI2 à la notification)
- Les formulaires peuvent être téléchargés sur le site du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>,
- Les certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents (situation à jour au 31/12/2021) ;
- Les pièces mentionnées aux articles D8222-5 ou D8222-7 et -8 du code du travail ;
- Attestation de lutte contre le travail dissimulé ;
- Attestations d'assurances en cours de validité ;

Les candidats pourront joindre ces documents avec leurs pièces de candidature. Si ces derniers ne sont pas joints, le candidat retenu devra les produire, par voie postale, dans un délai de 10 jours à compter de la réception de la demande l'informant qu'il est retenu.

Les pièces de candidature à fournir sont :

- Les références et/ou qualifications de leur entreprise et en particulier :
 - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services auxquels se réfèrent le marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices
 - Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir celles délivrées par les organismes de leur état d'origine
- L'acte d'engagement (ATTRI1) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché.
- Le cahier des clauses administratives et techniques particulières (CCATP) : cahier joint à accepter sans aucune modification et signé
- Un mémoire technique présentant :
 - o Le détail estimatif et les documents décrivant le matériel proposé (photos, cahiers techniques)
 - o Un exemple de menus sur 4 semaines : 2 semaines types en hiver, 2 semaines types au printemps spécifiant les produits de qualité et durables et régionaux (voir article 4 du CCATP) ;
 - o 8 propositions de menus végétariens dont 4 fait-maison ;
 - o Une proposition d'animation et d'information destinée aux enfants autour de la nourriture bio ;
 - o L'annexe 3 du CCATP « stratégie d'approvisionnement des produits régionaux » dûment remplie : précisant les types de produits régionaux introduits dans les menus et les noms des intermédiaires ;
 - o Les engagements pris par le candidat pour respecter les délais de livraison ;
 - o Tout élément qui pourrait paraître pertinent au regard des motivations et exigences de la collectivité : nature des produits (bruts, 4^{ème} gamme, 5^{ème} gamme...), labellisation des viandes... ;
 - o Le catalogue des prix des denrées alimentaires. Toutes les offres de prix présentées sur un autre document seront refusées.

ARTICLE 09 - CONDITIONS DE DELAI :

- 1 – date limite de réception des plis (candidature + offre) : vendredi 5 juin à 12h00 (midi)
- 2 – délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date de remise des offres

ARTICLE 10 - DEROULEMENT DE LA CONSULTATION :

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.loos-en-gohelle.fr/vie-municipale/marches-publics/> ou sur la plate-forme <https://www.marches.cdg596280.fr>

Le dossier de consultation comporte :

- Le présent règlement de la consultation
- L'acte d'engagement
- Le CCATP

La commune de Loos-en-Gohelle se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir porter aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de la nouvelle date.

ARTICLE 11 - CRITERES D'APPRECIATION POUR ATTRIBUTION DES MARCHES :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous

CRITÈRE	ÉVALUATION DU CRITÈRE	PONDÉRATION
1. PRIX DE LA PRESTATION	→ <i>jugé au regard du prix unitaire des repas proposés par le candidat</i>	35
2. QUALITÉ DE LA PRESTATION		65
2.1 Politique nutritionnelle Sous critère a: Variété des menus - Pourcentage de produits frais (5%) Sous critère b: Variété et qualité des repas végétariens (5%)	→ <i>sous-critère a: jugé au regard de la lecture des menus sur 4 semaines (2 semaines à l'automne-hiver, 2 semaines au printemps-été)</i> → <i>sous-critère b: jugé au regard de 4 propositions de menus végétariens</i>	10
2.2. Produits issus de l'agriculture biologique - Part des produits bio proposés		15
2.3 Produits durables ou de qualité (SIQO, HVE, équivalents) - Part des produits durables ou de qualité proposés	→ <i>jugé au regard de la lecture des menus proposés sur 4 semaines et du mémoire technique (cf liste des pièces à fournir)</i>	5
2.4 Saisonnalité des produits - Respect de la saisonnalité des produits frais		5

<p>2.5 Performance en matière de développement des approvisionnements directs et de proximité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fréquence, diversité et type de circuits utilisés pour les produits issus des Hauts-de-France 	<p>→ jugé au regard du descriptif de la stratégie d'approvisionnement des produits régionaux (tableau à remplir dans le mémoire technique, cf annexe 5)</p>	<p>20</p>
<p>2.6 Lutte contre le gaspillage alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contenu du programme d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire proposé 	<p>→ Jugé au regard d'un calendrier prévisionnel des actions et animations à mettre en place sur l'année et d'une liste des autres actions proposées par le candidat</p>	<p>10</p>
<p>TOTAL</p>		<p>100 %</p>

ARTICLE 12 - COMPOSITION DES OFFRES :

Le dépôt des offres se fera sur le site <https://www.marches.cdg596280.fr>

Elle contiendra obligatoirement les pièces et documents exposés précédemment à l'article 8 du présent règlement.

ARTICLE 13 : CONTROLE DE LEGALITE

Le présent marché est soumis au contrôle de légalité de la Sous-Préfète de l'arrondissement de Lens.

ARTICLE 14 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus par demande auprès de :

Mairie de Loos-en-Gohelle
 Madame Sandrine KUBALA
 Responsable Service Affaires Scolaires
 Place de la République
 62750 LOOS-EN-GOHELLE
 N° de téléphone : 03.21.69.88.77 – sandrine.kubala@loos-en-gohelle.fr